

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du jeudi 22 octobre 1992**

**Plenaire vergadering
van donderdag 22 oktober 1992**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	120
QUESTIONS D'ACTUALITE:	
— De M. Guillaume à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur l'opportunité de créer au sein de l'IBGE, après la catastrophe aéronautique d'Amsterdam, un service spécial tendant à recevoir les plaintes et doléances des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de survol de son territoire par des aéronefs	120
— De Mme Huytebroeck à M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, sur la <i>Brussels Welcome Fair</i> organisée à Groenendael les 16, 17 et 18 octobre 1992	121
— De M. Zenner à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur l'état du dossier sur le réaménagement de l'avenue Brugmann	121
— De M. Debry à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur les travaux réalisés sans permis d'urbanisme du côté de la rue de France	123
— De M. Adriaens à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur la décision de l'Exécutif autorisant le développement des installations de la firme Demets sur le site qu'elle occupe actuellement	123

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	120
DRINGENDE VRAGEN:	
— Van de heer Guillaume aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de opportuniteit om, na de vliegtuigramp van Amsterdam, binnen het BIM een dienst op te richten waar de bewoners van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest terecht kunnen met klachten en bezwaren over de vluchten boven het grondgebied van het Gewest	120
— Van mevrouw Huytebroeck aan de heer Chabert, Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, over de <i>Brussels Welcome Fair</i> die in Groenendaal gehouden werd op 16, 17 en 18 oktober 1992	121
— Van de heer Zenner aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de stand van zaken in het dossier van de heraanleg van de Brugmannlaan	121
— Van de heer Debry aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de werken die zonder stedenbouwkundige vergunning uitgevoerd worden in de Frankrijkstraat	123
— Van de heer Adriaens aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de beslissing van de Executieve om de uitbreiding toe te staan van de installaties van de firma Demets op de plaats waar ze nu reeds gevestigd is	123

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages		Blz.
— de M. de Marcken de Merken à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur les suites réservées à l'exposition universelle de Séville	124	— Van de heer de Marcken de Merken aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de follow up van de wereldtentoonstelling in Sevilla	124
— De M. Galand à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, sur l'opération «Cause Commune» et le soutien de la Région à la coordination des efforts des communes bruxelloises	124	— Van de heer Galand aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, over de actie «Cause Commune» en de steun van het Gewest voor de coördinatie van de inspanningen die de Brusselse gemeenten leveren	124
— De M. Simonet à M. Grijp, Ministre de l'Economie, sur la recapitalisation de la SA Gruno & Chardin qui quitte la Région de Bruxelles-Capitale	125	— Van de heer Simonet aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, over de hercapitalisatie van de NV Gruno & Chardin die het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest verlaat	125
— De M. Hermans à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur la prolongation de la ligne 18 jusqu'à Uccle-Dieweg	126	— Van de heer Hermans à M. Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over de verlenging van lijn 18 tot Ukkel-Dieweg	126
— De M. Rens à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés, sur la répression à l'égard des chanteurs et musiciens dans le métro par la Brigade Intercommunale de Surveillance du Métro (BIM)	126	— Van de heer Rens aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, over repressie tegen de zangers en de musici in de metro, door de Intercommunale Brigade voor Toezicht in de Metro	126
— De M. Huygens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, sur le coût prohibitif de participation aux journées d'étude consacrées aux enjeux de l'emballage et de l'environnement	127	— Van de heer Huygens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, over de overdreven prijs voor het deelnemen aan de studiedagen over verpakking en leefmilieu	127
VOTES NOMINATIFS:		NAAMSTEMMINGEN:	
Votes réservés et vote sur l'ensemble des projets d'ordonnance terminés	127	Aangehouden stemmingsen en stemmingsen over het geheel van de afgehandelde ontwerpen van ordonnantie	127
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les implications régionales du Traité de Maastricht»	130	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Nagy tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gevolgen van het Verdrag van Maastricht voor het Gewest»	130
Vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cools à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «les remous sociaux à l'Agence Bruxelles-Propreté»	130	Stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Cools tot de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de sociale onrust bij het Agentschap Netheid Brussel»	130
QUESTIONS ORALES:		MONDELINGE VRAGEN:	
— De M. Simonet à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «la prolongation du métro jusqu'au site d'Erasmus»	131	— Van de heer Simonet aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de verlenging van de metrolijn tot Erasmus»	131
— De M. de Patoul à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'aménagement du square Montgomery»	131	— Van de heer de Patoul aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de aanleg van het Montgomeryplein»	131

Séance plénière du jeudi 22 octobre 1992
Plenaire vergadering van donderdag 22 oktober 1992

	Pages		Blz.
— De M. Paternoster à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'éventuelle fermeture de gares de la SNCB dans notre Région»	132	— Van de heer Paternoster aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de eventuele sluiting van NMBS-stations in ons Gewest»	132
— De Mme Nagy à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «l'extension du CCN»	133	— Van mevrouw Nagy aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de uitbreiding van het CCN»	133
— De M. Smal à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «l'expérience Médi 100»	134	— Van de heer Smal aan de heer Anciaux, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «het experiment Medi 100»	134
— De Mme Willame-Boonen à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le nombre insuffisant de taxis présents dans la zone d'arrivée de l'aéroport de Zaventem»	134	— Van mevrouw Willame-Boonen aan de heer van Eyll, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het ontoereikend aantal taxi's in de aankomstzone van de luchthaven van Zaventem»	134

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance est ouverte à 17 h 40.

De vergadering wordt geopend om 17 u. 40.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 octobre 1992 (après-midi).

Ik verklaar de vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 22 oktober 1992 (namiddag) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme/Mevr. Carton de Wiart, M./de heer Hasquin.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GUILLAUME A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR L'OPPORTUNITE DE CREER AU SEIN DE L'IBGE, APRES LA CATASTROPHE AERONAUTIQUE D'AMSTERDAM, UN SERVICE SPECIAL TENDANT A RECEVOIR LES PLAINTES ET DOLEANCES DES HABITANTS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE DE SURVOL DE SON TERRITOIRE PAR DES AERONEFS

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GUILLAUME AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE OPPORTUNITEIT OM, NA DE VLIEGTUIGRAMP VAN AMSTERDAM, BINNEN HET BIM EEN DIENST OP TE RICHTEN WAAR DE BEWONERS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST TERECHT KUNNEN MET KLACHTEN EN BEZWAREN OVER DE VLUCHTEN BOVEN HET GRONDGEBIED VAN HET GEWEST

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume pour poser sa question.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, depuis longtemps, certains responsables politiques s'inquiètent des dangers et des nuisances

provoqués par les avions dont la trajectoire survole notre capitale. Je pense notamment à M. Vandenhoute, sénateur-bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre.

La catastrophe d'Amsterdam n'a fait que renforcer l'inquiétude de la population. Je viens d'ailleurs d'apprendre qu'aujourd'hui, un avion s'est trouvé en difficulté dans le ciel bruxellois et qu'il a dû se poser en catastrophe à l'aéroport de Bruxelles-National, heureusement sans mal pour les personnes et pour les biens matériels. Ceci illustre à la fois les dangers et les nuisances diverses (sonores, polluantes, etc.), que provoquent les aéronefs dans le ciel de notre capitale.

Je suggère au Ministre de l'Environnement la création d'un service spécialisé chargé de recueillir les doléances des habitants de la Région bruxelloise dans ce domaine. Ce serait en quelque sorte un service qui serait à l'écoute des Bruxellois. Ce service pourrait également mesurer les bruits, la pollution, etc., de manière à rendre service aux habitants en les informant et surtout à identifier les avions fautifs.

Nanti de tous ces renseignements, l'Exécutif bruxellois pourrait utilement négocier avec le Gouvernement national, plus particulièrement avec le Ministre national des Communications, de façon à remédier aux nuisances et aux dangers causés par les aéronefs. On pourrait, par exemple, au moins, interdire les trajectoires qui survolent à basse altitude notre capitale et faire contourner Bruxelles. Les risques seraient ainsi moins importants car la densité urbaine dans la périphérie est inférieure à celle des dix-neuf communes.

Pour terminer, j'ajouterai que mon intervention ne vise nullement l'intérêt économique de l'aéroport de Bruxelles-National mais bien la mauvaise organisation du trafic aérien au-dessus de notre capitale.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je me limiterai à ce qui ressort de ma compétence, car vous connaissez la position du reste de l'Exécutif et de l'IBGE quant à la problématique des survols.

A plusieurs reprises, j'ai demandé au Ministre responsable et à M. Reynders qui dirige la Régie des Voies aériennes de réfléchir sérieusement à cette problématique.

En ce qui concerne le bruit, l'IBGE est le réceptacle des plaintes. En 1990-1991, des enquêtes et des études scientifiques ont été accomplies et transmises à qui de droit. Elles ont révélé que le survol de notre capitale était source de dangers et de nuisances sonores.

Ces nuisances ont été détectées et évaluées. Aujourd'hui, l'essentiel n'est évidemment pas d'analyser constamment les bruits. Il suffit de se référer à la Régie des Voies aériennes, qui communique les plans de vol, pour connaître automatiquement les nuisances. Il importe surtout — je crois que mon Collègue M. Anciaux a largement répondu pour l'essentiel — que nous disposions d'un plan d'urgence en cas de catastrophe. Pour le surplus, il convient que des mesures soient prises à un

certain niveau afin que le survol ne soit plus pratiqué de manière aussi intensive au-dessus de notre Région.

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, je prends bonne note de la réponse du Ministre. Bien entendu, des mesures sont effectuées par la Régie des Voies aériennes. Néanmoins, je pense que si elles l'étaient par une administration qui n'est pas liée à la Régie et qui, par conséquent, n'est pas juge et partie, ce serait plus efficace et plus objectif. Donc, je demande qu'un service spécialisé de votre administration procède régulièrement à des mesures et consente...

M. le Président. — Monsieur Guillaume, j'insiste sur le fait qu'une question complémentaire peut être posée dans le cadre des questions d'actualité mais qu'un débat ne peut être entamé à ce sujet.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME HUYTEBROECK A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, SUR LA «BRUSSELS WELCOME FAIR» ORGANISEE A GROENENDAEL LES 16, 17 ET 18 OCTOBRE 1992

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HUYTEBROECK AAN DE HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, OVER DE «BRUSSELS WELCOME FAIR» DIE IN GROENENDAAL GEHOUDEN WERD OP 16, 17 EN 18 OKTOBER 1992

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, je suis quelque peu déçue par l'absence de M. Chabert.

Je vous avoue que j'ai été surprise, voire choquée, de prendre connaissance du programme et de l'invitation de la *Brussels Welcome Fair* qui s'est déroulée les 16, 17 et 18 octobre dernier à Groenendaal. Choquée d'une part parce que le programme et l'invitation étaient rédigés uniquement en anglais. Rien en français, rien en néerlandais! J'admets que le but de cette foire était plutôt louable puisqu'il s'agissait de souhaiter la bienvenue aux Européens s'établissant à Bruxelles. Mais enfin, reléguer ainsi nos deux langues nationales me semblait assez heurtant.

De plus, cette foire était organisée à Groenendaal, en Région néerlandophone. Je me demandais s'il n'y avait pas de lieu suffisamment prestigieux à Bruxelles pour organiser ce genre de manifestation.

Troisièmement, j'aurais voulu connaître le coût de ce genre d'activité.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, qui répondra en lieu et place de M. le Ministre Chabert.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Renovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la

Brussels Welcome Fair est organisée pour la troisième fois. Cette initiative privée a regroupé 90 exposants.

Cette foire s'adresse essentiellement, comme l'a dit l'honorable intervenante, aux personnes concernées par les associations internationales, européennes et autres. Effectivement, la langue véhiculaire a été l'anglais. Par contre, les informations étaient données en anglais, en français et en néerlandais.

Les organisateurs privés ayant estimé qu'il n'y avait pas de place suffisante en Région de Bruxelles, l'ont organisée à Groenendaal.

L'appui a été sollicité auprès des trois Régions, ce qui rendait difficile, pour la Région de Bruxelles, le fait de ne pas intervenir et le montant total des interventions, repris par les quelques cabinets compétents dans ces secteurs est de 800 500 francs.

Le stand bruxellois a repris l'ensemble des structures relatives aux aspects internationaux et européens. Je pense notamment au bureau de liaison Bruxelles-Europe, Brussel's Congress, STIB, Agence pour la propreté, Technopole, etc.

Soyez assurée, Madame Huytebroeck, que je relaierai votre intervention auprès de mon Collègue Chabert.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, je remercie M. le Ministre pour sa réponse, mais je reste personnellement persuadée que de telles manifestations doivent se dérouler dans la Région bruxelloise et que, pour toute publicité à ce sujet, la priorité doit être donnée au français et au néerlandais, et non à l'anglais.

M. le Président. — Je rappelle aux membres de cette Assemblée qu'une question d'actualité peut toujours donner lieu à une question complémentaire, mais qu'il faut veiller à éviter les répétitions et à ne pas entamer un débat.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ZENNER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR L'ETAT DU DOSSIER SUR LE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE BRUGMANN

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ZENNER AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE STAND VAN ZAKEN IN HET DOSSIER VAN DE HERAANLEG VAN DE BRUGMANNLAAN

M. le Président. — La parole est à M. Zenner pour poser sa question.

M. Zenner. — Monsieur le Président, le Ministre des Travaux publics a pris l'initiative d'entreprendre des travaux de réaménagement à l'avenue Brugmann, travaux conçus dans la ligne de ce qui caractérise votre politique, c'est-à-dire avec le souci d'accorder la priorité au développement des transports en commun et à l'augmentation de leur vitesse commerciale.

Les Ucclois se réjouissent à la perspective de ce réaménagement car l'avenue Brugmann en avait vraiment besoin. Ayant

été privés du métro, ils sont également satisfaits à l'idée de disposer bientôt d'une bonne liaison ferroviaire avec le centre-ville.

Les Ucclois sont cependant inquiets. Ils ont le sentiment que votre politique du «tout au transport en commun» est marquée par des excès à certains endroits. C'est notamment le cas en ce qui concerne ce projet de réaménagement de l'avenue Brugmann. Ils craignent que les automobilistes ne doivent, du fait de ces travaux, subir des conséquences particulièrement fâcheuses du type de celles que nous avons connues à la rue de Stalle.

Les méchantes langues prétendent que, plutôt que de faire la guerre aux bouchons, ainsi que vous l'aviez annoncé, vous faites la guerre aux automobilistes. Je ne partage pas cet avis. Toutefois, lorsque j'examine les plans de l'avenue Brugmann en devenant, je suis tout de même étonné — je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails — de constater que certains aménagements sont empreints de relents très agressifs à l'égard des utilisateurs de voiture.

Les Ucclois sont inquiets pour une seconde raison. Ils ont l'impression que ce dossier est traité de façon différente en ce qui concerne Uccle et Saint-Gilles. En fait, l'avenue Brugmann ne nécessite pas réellement un nouveau site propre. Il y aurait moyen de trouver une solution équilibrée, sur base du site actuel, pour répondre aux besoins des transports en commun et à ceux des automobilistes. Le problème le plus important se pose à la chaussée de Charleroi. A cet endroit, un site propre serait justifié. Selon votre projet, le trajet du tram passera par la Place Vanderkinderen et «Ma Campagne» et se terminera sur le territoire de Saint-Gilles, à l'avenue Louise plus exactement. Nous ne comprenons pas la raison de ce traitement différencié.

Ma question est simple. Pour les motifs que je viens d'exposer, ma commune a fait savoir qu'elle était contre le projet. La commission de concertation a remis un avis favorable mais conditionné. J'aimerais savoir où en est ce dossier et quels aménagements vous envisagez d'apporter à votre projet d'origine, tant sur le territoire d'Uccle que sur celui de Saint-Gilles.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je répondrai à l'honorable membre que gouverner, c'est prévoir. Depuis 1989, nous avons indiqué — cela figurait dans la déclaration de l'Exécutif — que le problème de la mobilité constituait une de nos préoccupations dans le cadre d'un projet de cité.

Depuis lors, nous avons eu la confirmation — vous le dites de façon très nuancée, ce dont je vous remercie, dans votre question — que le transport en commun devait être favorisé par rapport au «tout à l'auto».

Je profite de votre question pour répéter une fois de plus qu'en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas «contre» quelque chose. Ce dont il s'agit, c'est de tenter de partager l'espace public de façon à ce que la mobilité soit possible pour le plus grand nombre de personnes et ce dans un souci de qualité.

En ce qui concerne le projet particulier auquel vous faites allusion, le tracé se prolonge jusqu'à la porte Louise, le goulet Louise, la Place Stéphanie, la chaussée de Charleroi et l'avenue Brugmann. Pour ce qui est du tronçon que vous avez évoqué, le dossier a été déposé sous la forme d'une demande de permis

de bâtir et a notamment fait l'objet d'une concertation publique.

La commission de concertation nous a remis un avis favorable, moyennant certaines conditions sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Cet avis a été reçu positivement par tous les participants, à l'exception de la commune d'Uccle qui a réagi négativement.

Ayant été à l'écoute des nombreux intervenants et des autorités, nous avons pu répondre à un certain nombre d'éléments. Nous avons tout d'abord décidé de revêtir le site propre de pavés et non pas de klinkers, sauf dans les carrefours et sur les traversées piétonnes. Cette décision va dans le sens de la demande formulée.

Les intervenants demandaient un revêtement en pavés, plus dissuasifs que les klinkers — sur le site propre. Nous avons pu ramener le revêtement de onze à sept centimètres.

Il nous a légitimement été demandé de tenir compte des plantations existantes.

Les nonante arbres sont examinés les uns après les autres. Une décision précise sera rendue. En outre, nonante arbres supplémentaires seront replantés.

Notre délégué à la Commission de concertation et à la réunion publique a, par ailleurs, fourni les renseignements demandés concernant le mobilier urbain et l'éclairage public. Ces derniers aspects ont été réglés de manière satisfaisante en accord avec les autorités locales.

Dernière information: le parking a été ramené de cent soixante à cent quarante emplacements.

Je vous ai fourni quelques pistes de solutions. Le permis de bâtir doit émaner de l'Administration de l'Urbanisme. La décision finale interviendra très prochainement.

Je crois, Monsieur le Président, avoir répondu de manière correcte et précise à M. Zenner. Je regrette simplement qu'ayant dû m'absenter, je n'ai pu profiter des délicieuses couques qu'il a fait distribuer. (*Sourires.*)

J'espère cependant que nous pourrions prochainement apprécier ensemble les agréments de cette nouvelle avenue.

M. le Président. — La parole est à M. Zenner.

M. Zenner. — Monsieur le Président, ma question portait aussi bien sur Saint-Gilles que sur Uccle. Quels étaient vos projets à Saint-Gilles, Monsieur le Ministre? Quels sont-ils à présent?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, il faut éviter de tomber dans un travers. Je pense que nous sommes tous d'accord sur l'idée d'une priorité aux transports en commun. J'ai lu attentivement les documents que vous avez diffusés. Je crois que nous partageons le même avis sur le projet de cité. Il est évident que nous devons tenir compte des gabarits et de la situation de chaque voirie. Etant donné la configuration et la largeur de la chaussée de Charleroi, il n'est, par exemple, pas possible d'y imaginer un site tel que celui que nous prévoyons dans l'avenue Brugmann. Par contre, toute une série de dispositions — rétrécissement de trottoirs et autres aménagements — ont été prises. Elles permettent d'espérer que la situation de blocage que nous connaissons actuellement — nous le

concéderons volontiers — sera grandement améliorée, quitte à imposer des mesures plus drastiques en matière de circulation, si les efforts que nous consentons actuellement pour octroyer cette priorité s'avéraient insuffisants, mesures qui devraient être examinées en concertation avec les autorités communales compétentes et celles de la STIB.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DEBRY A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LES TRAVAUX REALISES SANS PERMIS D'URBANISME DU COTE DE LA RUE DE FRANCE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DEBRY AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE WERKEN DIE ZONDER STEDEBOUWKUNDIGE VERGUNNING UITGEVOERD WORDEN IN DE FRANKRIJKSTRAAT

M. le Président. — La parole est à M. Debry pour poser sa question.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, après avoir lu l'excellente revue publiée par Inter-environnement Quartier, j'ai appris qu'un permis de bâtir était demandé par la SNCB en vue d'effectuer le gros œuvre du futur terminal TGV. Je me suis donc rendu à l'hôtel communal afin d'y consulter les plans et j'ai pu me rendre compte de l'importance des travaux prévus.

Par ailleurs, j'ai également examiné un autre plan, à savoir celui d'un permis de bâtir octroyé début mai par l'Exécutif — il s'agissait d'un article 48 — concernant la démolition et la reconstruction des quais et des voies en vue de permettre l'arrivée du TGV.

Donc, un permis de bâtir actuellement soumis à enquête publique concerne la démolition de la façade située rue de France et la construction du gros œuvre de la future station et un autre permis de bâtir, accordé au mois de mai, concerne les voies et l'entrée près du buffet de la gare.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque, me promenant rue de France, j'ai constaté que d'importants travaux avaient été entrepris sur la parcelle pour laquelle le permis de bâtir est actuellement soumis à enquête publique. Selon moi, il s'agit là d'une infraction par rapport à l'ordonnance sur l'urbanisme.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez toujours tenu des discours très vigoureux en ce qui concerne les infractions et la lutte contre les infractions en matière d'urbanisme. Par conséquent, qu'avez-vous l'intention de faire pour remédier à cet état de choses? Ces travaux sont d'autant plus choquants qu'ils sont le fait d'une institution publique qui se doit, plus que toute autre, d'être le garant de la législation et du respect d'un Etat de droit.

Pour vous éviter tout déplacement, même si vous passez parfois par là, je vous ai apporté quelques photographies des travaux effectués. *(Les photos sont remises à M. Picqué, Ministre-Président, qui les examine.)*

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, comme j'ai déjà pu le dire en aparté à M. Debry, les fonctionnaires de l'Administration de l'urbanisme ont exa-

miné hier et aujourd'hui la conformité des travaux au permis. Je serai donc probablement en mesure de répondre à votre question de manière plus précise dans les heures à venir. Si, effectivement, il y avait infraction, nous n'aurions aucune raison de nous montrer plus cléments vis-à-vis d'un pouvoir public, en l'occurrence la SNCB, que vis-à-vis de n'importe quel investisseur ou entrepreneur. Par conséquent, nous prendrions les mesures qui s'imposent.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ADRIAENS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR LA DECISION DE L'EXECUTIF AUTORISANT LE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DE LA FIRME DEMETS SUR LE SITE QU'ELLE OCCUPE ACTUELLEMENT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ADRIAENS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE BESLISSING VAN DE EXECUTIEVE OM DE UITBREIDING TOE TE STAAN VAN DE INSTALLATIES VAN DE FIRMA DEMETS OP DE PLAATS WAAR ZE NU REEDS GEVESTIGD IS

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour poser sa question.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, les déchets de démolition constituent un problème important pour la Région puisqu'ils représentent la masse colossale de 850 000 tonnes à traiter par an.

En fait, 30 p.c. des déchets sont recyclés et 70 p.c. sont mis en décharge. Le plan «déchets» se propose d'inverser cette proportion. Or, la firme Demets qui est disposée à effectuer ce tri-recyclage, connaît depuis plusieurs années des difficultés: elle ne parvient pas à obtenir les permis de bâtir ou d'exploitation.

Voici quelques jours à peine, l'Exécutif vient de confirmer sa volonté de voir cette firme se développer sur l'emplacement qu'elle occupe actuellement le long du canal, à Neder-Over-Hembeek. Pourtant, la majorité des habitants de l'endroit, des responsables municipaux et le Collège de la Ville de Bruxelles s'étaient prononcés contre son maintien à cet endroit, proposant un site alternatif de l'autre côté du canal.

Je voudrais vous poser plusieurs questions à cet égard. Pour quelles raisons ne recontrez-vous pas les souhaits des habitants, de mandataires publics et du Collège de la Ville de Bruxelles et maintenez-vous la localisation actuelle de la firme Demets? Avez-vous entamé une concertation avec la Ville de Bruxelles, car il existe manifestement une opposition entre différents pouvoirs publics? Par ailleurs, la Ville de Bruxelles menace de placer les scellés le 31 octobre et de ne pas prolonger le permis d'exploitation, ce qui évidemment créerait de graves ennuis. On verrait alors de nouveau des centaines de conteneurs abandonnés le long des voiries bruxelloises, puisqu'ils ne pourraient plus pénétrer sur le site de la firme. Etes-vous arrivés à un accord qui vous permette d'éviter cette menace?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est exact que l'Exécutif s'est

prononcé pour le maintien de la Société Demets sur le site actuel. Cette décision a fait l'objet de longues discussions au sein de l'Exécutif, après examen des revendications qui avaient été exprimées par le Collège de la Ville de Bruxelles ainsi que par les associations d'habitants de cette zone.

Un examen attentif laisse apparaître que la localisation de l'entreprise Demets à cet endroit présente un certain nombre d'avantages, dont l'adéquation entre le terrain occupé et les exigences de la Société au niveau de l'espace nécessaire, l'accès à la voie d'eau, qui est aussi un aspect important, et, enfin, une possibilité de canalisation du charroi en dehors des zones d'habitat.

J'ajoute que je suis très sensible à cette question que j'ai examinée personnellement avec attention en me rendant d'ailleurs sur place. Dans ce dossier, il faut évoquer l'éloignement relatif des habitations par rapport au site de la société. Par ailleurs — cet argument a emporté la décision de l'Exécutif —, les terrains qui auraient pu, après une longue étude menée à l'initiative de l'Exécutif, être mis à la disposition de la Société Demets de l'autre côté du canal semblent indispensables à une série d'activités annexes à l'incinérateur et qui sont relatives à la réalisation et à l'application du plan déchets. Les responsables, que je crois volontiers, m'indiquent que ces terrains seront nécessaires au tri-recyclage, au traitement des mâchefers ainsi qu'à ce qui concerne l'ensemble du plan déchets.

Des concertations ont eu lieu, notamment le 2 octobre avec la Ville de Bruxelles. Cette discussion sera poursuivie lundi avec les responsables de la Ville.

A ce jour, j'indique clairement que l'Exécutif, après avoir pesé les avantages et les inconvénients de la localisation de la firme Demets sur le site actuel, plaide pour son maintien à cet endroit.

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens pour une réplique.

M. Adriaens. — Si la firme Demets devait se développer à l'endroit actuel, avez-vous prévu un cahier des charges afin que l'exploitation se fasse dans des conditions qui ne posent pas trop de problèmes?

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Je puis vous fournir l'ensemble des conditions que l'Exécutif a posées au maintien de la société sur le site actuel. Parmi celles-ci, figurent les conditions d'exploitation mêmes ainsi que le problème du charroi vers la Société Demets. Ces conditions me semblent rencontrer pour partie — soyons francs — les exigences des habitants. J'ajoute clairement qu'il faut couper les ailes à certains canards qui volent pour l'instant.

Ainsi ai-je appris que certains soupçonnaient la Société Demets — avec à terme notre complicité — de vouloir s'étendre sur le site de Carcoke. De telles rumeurs ne contribueront pas à faire accepter plus volontiers la présence de la Société Demets à cet endroit. Il est hors de question que la Société Demets s'étende sur le site de Carcoke à court terme ou le jour où Carcoke aura terminé ses activités. Un débat objectif doit être mené à ce sujet. Je vous ferai connaître les conditions qui ont été posées par l'Exécutif pour le maintien de Demets sur le site actuel.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE MARCKEN DE MERKEN A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LES SUITES RESERVEES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE SEVILLE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DE MARCKEN DE MERKEN AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE FOLLOW UP VAN DE WERELDTENTOONSTELLING IN SEVILLA

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken pour poser sa question.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, plus de deux millions de personnes ont visité le pavillon belge, sous la coordination positive de M. Persin, à l'Exposition universelle de Séville.

Monsieur le Ministre, auriez-vous l'amabilité de nous informer du montant des sommes qui ont été investies pour la promotion de notre politique économique et de nos relations internationales?

Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser si, au niveau de notre Région, il a été prévu de tenir un forum post-Séville qui permettrait d'assurer le suivi des contacts établis à ce rendez-vous de l'humanisme, de la science et des découvertes lors de l'Exposition universelle de Séville?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, ma réponse sera surtout économique, mon Collègue M. Chabert étant absent. Les journées économiques ont certainement remporté un grand succès. En effet, plus de 50 firmes bruxelloises et 150 firmes espagnoles, en provenance notamment de l'Andalousie, y ont participé.

Un suivi des contacts sera assuré. Ainsi, j'attends prochainement une évaluation de la part de Promexport.

En ce qui concerne plus spécialement les contacts individuels entre entreprises et à mon niveau, j'aurai un contact dans les semaines qui viennent avec mon Collègue de l'Economie régionale qui viendra spécialement à Bruxelles pour cette circonstance.

Par ailleurs, nous poursuivons nos contacts avec le Formento qui est une sorte de SDR de l'Andalousie. Des rapports sont donc prévus pour l'avenir entre la SDR de Bruxelles et la SDR de Séville.

La totalité des dépenses supportées par la Région bruxelloise, englobant également la construction du pavillon, est d'environ 100 millions.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GALAND A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DE L'EXECUTIF, SUR L'OPERATION «CAUSE COMMUNE» ET LE SOUTIEN DE LA REGION A LA COORDINATION DES EFFORTS DES COMMUNES BRUXELLOISES

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GALAND AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE EXECUTIEVE, OVER DE ACTIE CAUSE COMMUNE EN DE STEUN VAN HET GEWEST VOOR DE COORDINATIE VAN DE INSPANNINGEN DIE DE BRUSSELSE GEMEENTEN LEVEREN

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, au début du mois d'août, j'avais écrit à

M. Chabert — et je vous en avais informé — au sujet de la situation dans l'ex-Yougoslavie. Votre Exécutif a débloqué une aide significative fin août-début septembre.

Actuellement plusieurs communes — et j'espère que ce sera le cas de l'ensemble des communes bruxelloises — se sont associées au projet « Cause Commune » pour venir en aide aux victimes de la guerre et soutenir le camp de Pogodi.

Ma question consiste à vous demander quelles sont les possibilités de la Région pour apporter un appui logistique et une aide spécialement à la coordination de cette action.

Vous savez qu'il existe un problème de transport ainsi qu'un problème d'évaluation des besoins. Il ne faudrait pas que chaque commune agisse de façon dispersée. L'excès en certains domaines peut parfois nuire. Cette aide doit être extrêmement bien ciblée. La demande est particulièrement forte, par exemple en apport de bottes ou de chaussures résistant à la pluie. A l'approche des fêtes de fin d'année, dans la situation dramatique que vivent ces personnes, des convois de jouets seraient certainement les bienvenus aussi.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Monsieur le Président, M. Galand sait que cette opération « Cause commune » a été lancée par la RTBF et que celle-ci n'a pas pris contact avec la Région bruxelloise. Notre Région n'est donc pas impliquée directement dans cette opération qui concerne essentiellement les communes. Toutefois, nous sommes prêts à apporter notre soutien à cette action en fonction de ce que les communes nous demanderaient. La Conférence des bourgmestres a débattu de la manière d'exprimer sa solidarité sous une forme ou sous une autre. Elle a d'ailleurs entendu un rapport des forces armées qui sont sur place et dont il ressort, comme vous l'avez très bien dit, qu'il est inutile de mobiliser du charroi pour amener sur place des vivres ou des vêtements qui n'y sont pas nécessaires. Des demandes spécifiques existent. Vous avez cité les bottes. C'est le cas aussi pour d'autres produits, mais nous n'entrons pas dans le détail ici.

Certaines communes pourraient prendre l'initiative d'organiser une campagne de sensibilisation. Nous y répondrons en fonction des demandes formulées.

Une autre forme d'expression de cette solidarité pourrait consister en un versement bancaire, ce qui amènerait peut-être les communes à nous demander d'ailleurs une approbation de tutelle pour cela ou pour d'autres actes. Il est évident que mon cabinet se tient à la disposition de la Conférence des bourgmestres pour approuver éventuellement certaines mesures qu'elle prendrait et apporter son aide éventuelle aux initiatives communales.

A ce stade la Région n'est donc pas directement impliquée. Elle sera néanmoins attentive à la forme d'aide qu'elle pourrait accorder aux communes.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Si la Région est impliquée, Monsieur le Ministre-Président, il conviendrait que l'aide humanitaire qu'elle apporterait ne diminue pas notre résolution de combattre cette idéologie de purification ethnique et d'atteinte aux droits de l'homme. Dans ce cas, je vous demanderais de réaffirmer systématiquement ces priorités dans vos interventions.

M. le Président. — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif. — Il va de soi, Monsieur Galand, et c'est mon avis personnel, que dans ce dossier d'aide humanitaire qui m'indigne autant que vous il faudrait manifester peut-être un peu plus que de la solidarité. C'est très important à l'égard des personnes qui se trouvent dans des camps de réfugiés. Mais, entre nous soit dit, cela nous interpelle alors d'une toute autre manière et à d'autres niveaux. J'ai franchement l'impression que, l'on se contente actuellement, de mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Il conviendrait de condamner la politique menée par d'aucuns, ce qui exigerait peut-être plus de rigueur de notre part, plus de fermeté à l'égard de certains pouvoirs; je pense évidemment au pouvoir de M. Milosevic.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SIMONET A M. GRIJP, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LA RECAPITALISATION DE LA SA GRUNO & CHARDIN QUI QUITTE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER GRIJP, MINISTER BELAST MET ECONOMIE, OVER DE HERCAPITALISATIE VAN DE NV GRUNO & CHARDIN DIE HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VERLAAT

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour poser sa question.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, à l'occasion de la présentation d'un projet de budget wallon pour 1993, M. Spitaels a, semble-t-il, commenté la recapitalisation à charge des Fonds wallons d'une société qui, jusqu'à présent, était bruxelloise: la Société Gruno et Chardin.

Je crois savoir que la SRIB est actionnaire dans cette société à concurrence de montants importants.

D'après ce qu'a communiqué M. Spitaels à la presse, cette société qui commercialise des vêtements en cuir et peau, déménagerait prochainement pour installer son siège social en Région wallonne, en l'occurrence à Soignies.

Cela a pour conséquence que 60 emplois de cette Société Gruno et Chardin, dont je le rappelle la SRIB est actionnaire, vont se déplacer de la Région bruxelloise vers la Région wallonne.

Je voudrais savoir comment vous réagissez à cette information. N'êtes-vous pas surpris qu'une société dans laquelle sont injectés des Fonds régionaux bruxellois se transplante en Région wallonne avec les emplois y afférents? Par ailleurs, à l'occasion de cette annonce de recapitalisation pour la société, M. Spitaels a fait état — ses propos étaient repris entre guillemets dans *Le Soir* — de ce que certaines entreprises bruxelloises, de plus en plus nombreuses, optent pour une délocalisation. Avez-vous des informations à cet égard? Il me paraît en effet alarmant de savoir qu'un certain nombre d'entreprises bruxelloises pourraient à l'avenir quitter, avec leurs employés, notre Région, pour s'établir en Région wallonne.

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, Monsieur Simonet, il s'agit d'un dossier dont la Région a hérité, il y a deux ans environ, de la SNSN soit la Société nationale des Secteurs nationaux. La Région a transmis ces dossiers à la SRIB qui les gère. Comme la SRIB était devenue actionnaire de cette société Gruno et Chardin, cette dernière s'est adressée à la SRIB et a demandé une nouvelle injection de capital. Je suis relativement bien au courant de ce dossier. La SRIB a refusé cette nouvelle injection pour des raisons sur lesquelles je dois rester discret quoique je connaisse ce dossier par cœur. Je ne veux, en effet, certainement pas nuire aux intérêts de cette firme.

Comme la SRIB n'a pas voulu intervenir, la firme s'est effectivement adressée à la SRIW, qui n'est pas intervenue non plus avec ses propres moyens, mais a fait une injection de capital en troisième fonction, c'est-à-dire avec les moyens de la Région.

Je vous signale toutefois qu'une partie de la firme restera à Bruxelles, notamment la partie création et styling ainsi que les services commerciaux. Il est donc vrai qu'une partie de cette firme part pour la Région wallonne.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet. — Monsieur le Président, j'apporterai une précision et poserai une question supplémentaire.

Je précise en effet qu'une partie reste effectivement à Bruxelles soit 14 personnes; en revanche, 60 personnes iront semble-t-il à Soignies. Il s'agit donc d'une proportion importante.

Par ailleurs, avez-vous entendu parler d'autres entreprises bruxelloises qui opèreraient pour cette délocalisation comme le disait M. Spitaels?

M. le Président. — La parole est à M. Grijp, Ministre.

M. Grijp, Ministre de l'Economie. — Monsieur le Président, la réponse à la question est négative. Vous savez que je suis en train de mettre sur pied une enquête conjoncturelle et je dispose de nouvelles relativement bonnes. En effet, très peu de firmes bruxelloises ont l'intention de se délocaliser. Deux pour cent des firmes auraient cette intention dans les années à venir.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HERMANS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA PROLONGATION DE LA LIGNE 18 JUSQU'A UCCLE-DIEWEG

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HERMANS AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE VERLENGING VAN LIJN 18 TOT UKKEL-DIEWEG

M. le Président. — La parole est à M. Hermans pour poser sa question.

M. Hermans. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la ligne de tram 18 venant de Jette, qui se situe dans votre commune et que vous connaissez bien, devait être prolongée

au-delà de la Place Saint-Denis à Forest jusqu'à Uccle Dieweg pour la fin 1992. Or, la presse nous annonçait que la STIB ne pourrait réaliser ces travaux qu'au printemps 1993.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous m'informer des causes du retard et me préciser si une date est prévue pour la fin de ces travaux en 1993?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, il est toujours prévu de prolonger la ligne de tram 18 au-delà de la Place Saint-Denis jusqu'à Uccle Dieweg de manière à assurer une bonne desserte par les transports en commun dans ce quartier de la commune d'Uccle. Vous n'ignorez pas que d'importants travaux de renouvellement de voies ont lieu en divers endroits de notre Région mais que malheureusement, la réalisation et la fourniture d'appareils et de voies ont subi un certain retard. Deux éléments sont donc à l'origine du dépassement des délais: l'importance et le nombre des chantiers, d'une part, et le retard dans les fournitures, d'autre part.

Je ne suis pas en mesure actuellement de vous fixer un délai précis mais il semble probable que les travaux que vous évoquez et que je confirme d'ailleurs devraient pouvoir être terminés dans le courant du premier semestre 1993.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. RENS A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, SUR LA REPRESSION A L'EGARD DES CHANTEURS ET MUSICIENS DANS LE METRO PAR LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE SURVEILLANCE DU METRO (BIM)

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RENS AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, OVER DE REPRESSIE TEGEN DE ZANGERS EN DE MUSICIEN IN DE METRO, DOOR DE INTERCOMMUNALE BRIGADE VOOR TOEZICHT IN DE METRO

M. le Président. — La parole est à M. Rens pour poser sa question.

M. Rens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse étant bien informée, j'y ai déjà trouvé une partie de la réponse à ma question. Il n'en reste pas moins que des incidents relativement graves se sont passés dans des rames de métro et sur certains quais entre la brigade intercommunale et certains chanteurs et ménestrels.

Monsieur le Ministre, je vous demande de bien vouloir préciser les instructions données à cette brigade quant à sa mission fondamentale et de nous informer si, dans cette mission, un créneau s'occupe plus particulièrement des chanteurs et ménestrels. Je me demande d'ailleurs si dans certaines stations — je ne parle pas des rames où c'est à condamner — il ne faudrait pas envisager d'autoriser des chanteurs de talent ou des ménestrels à s'extérioriser.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, comme tel, le problème évoqué ne relève pas de ma compétence puisqu'il fait partie du contrat de gestion avec la STIB. Effectivement, les autorités de la STIB ont estimé jusqu'à ce jour que pour des raisons de sécurité notamment, il n'était pas opportun de délivrer des autorisations sans mise au point préalable.

La semaine prochaine, j'aurai l'occasion de rencontrer le Président du Conseil de l'Administration de la STIB, ainsi que le directeur général, dans le cadre de l'examen du contrat de gestion. Nous avons décidé d'examiner le problème que vous évoquez car nous partageons pour partie — c'est en tout cas ma conviction — votre point de vue. Peut-être devrions nous nous inspirer de ce qui se fait à la RATP, à savoir retrouver une sorte de convention avec certains chanteurs et ménestrels, comme vous dites. D'après les renseignements en ma possession, les usagers ne souhaitent pas qu'une autorisation soit accordée pour ce qui concerne les rames de métro. En revanche, dans certains endroits, dans certaines stations, le facteur convivialité jouant, une formule comme celle que je viens d'évoquer pourrait donner des résultats probants, tout comme à Paris. J'examinerai donc cette question avec les responsables de la STIB. Si vous les rencontrez, ou si vous connaissez l'un, d'entre eux, peut-être pourriez vous lui transmettre le message. Si vous êtes intéressé personnellement, je suis prêt à intervenir auprès de la STIB. (*Rires.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rens.

M. Rens. — Monsieur le Président, je voudrais signaler au Ministre qu'il pourrait avoir une conversation préliminaire avec certains responsables à la buvette. Si je ne me trompe l'un ou l'autre d'entre eux est présent dans la salle. (*Rires.*)

QUESTION D'ACTUALITE DE M. HUYGENS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, SUR LE COUT PROHIBITIF DE PARTICIPATION AUX JOURNEES D'ETUDE CONSACREES AUX ENJEUX DE L'EMBALLAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER HUYGENS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, OVER DE OVERDREVEN PRIJS VOOR HET DEELNEMEN AAN DE STUDIEDAGEN OVER VERPAKKING EN LEEFMILIEU

M. le Président. — La parole est à M. Huygens pour poser sa question.

M. Huygens. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, nous sommes nombreux à nous réjouir des dispositions prises par l'Exécutif pour entamer dans notre Région une politique de valorisation et de recyclage des déchets, notamment via notre «plan déchets», ce qui suppose évidemment une phase de sensibilisation très importante du grand public. J'ai été fort intéressé par l'annonce de journées d'étude sur la problématique de l'emballage, promues par l'IBGE et l'Institut belge de l'emballage. J'ai cependant été quelque peu étonné de constater — et c'est en contradiction flagrante avec nos objectifs de popularisation de ce thème

dans le sens noble du terme — que le prix d'accès à cette manifestation s'élevait à 13 000 francs par personne et 9 000 francs pour les étudiants. Cela ne nous concerne pas directement, puisqu'en tant que membres du Conseil, nous dit-on, nous disposerons de places gratuites et que, même si ce n'était pas le cas, nous avons les moyens dans nos groupes politiques de payer les frais de participation à ce genre de colloque. Tel n'est d'ailleurs pas le but de mon intervention, mais je pense essentiellement aux associations, aux techniciens des petites administrations, aux conseillers communaux, ainsi qu'au grand public.

N'estimez-vous pas, Monsieur le Ministre, que le montant très élevé des frais de participation à ce congrès est en discordance avec nos objectifs fondamentaux de sensibilisation du grand public aux idées que nous voulons promouvoir en matière de recyclage et de tri?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, je comprends fort bien l'intervention de M. Huygens. Il convient, me semble-t-il, de sérier les objectifs. Il est clair que ce colloque est essentiellement dirigé vers le secteur industriel et non vers le grand public, puisqu'il porte sur les enjeux industriels de l'emballage et de l'environnement.

Je conçois comme vous, Monsieur Huygens, que le prix est excessif, mais l'intention était louable. Il s'agissait d'éviter que ce colloque coûte de l'argent et le prix demandé devait simplement couvrir l'ensemble des frais.

A la suite de votre question, j'ai interrogé l'IBGE. Il m'a été répondu que toutes les demandes adressées à cet Institut au sujet de cet obstacle ont été rencontrées.

Je conviens avec vous que ce prix était quelque peu exagéré, mais ne perdons pas de vue que ces journées d'étude étaient essentiellement destinées au secteur industriel.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIF A L'ALIENATION D'IMMEUBLES DOMANIAUX

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE VERVREEMDING VAN ONROERENDE DOMEINGOEDEREN

Aangehouden stemmingen

M. le Président. — Nous allons procéder au vote sur les amendements, articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen, artikelen en het geheel van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mesdames, Messieurs, nous passons au vote sur l'amendement n° 1 de MM. André, Cools, Debry et Adriaens à l'article 3.

Dames en Heren, wij stemmen over het amendement nr. 1 van de heren André, Cools, Debry en Adriaens bij artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

37 votent non.

37 stemmen neen.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 3.

Wij stemmen nu over het artikel 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 3 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de MM. André, Cools, Debry et Adriaens à l'article 5.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heren André, Cools, Debry en Adriaens bij artikel 5.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

39 votent non.

39 stemmen neen.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 5.

Wij stemmen nu over het artikel 5.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, l'article 5 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 5 aangenomen.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon,

M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

PROJET D'ORDONNANCE FIXANT LE TAUX DU PRE-COMPTÉ IMMOBILIER POUR CERTAINES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT VASTSTELLING VAN HET PERCENTAGE VAN DE ONROERENDE VOORHEFFING VOOR BEPAALDE HUISVESTINGSMAATSCHAPPIJEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Naamstemming over het geheel

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

60 votent oui.

60 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction de l'Exécutif.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de Executieve worden voorgelegd.

Ont voté oui:

Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, Anciaux, André, Beauthier, Béghin, Cauwelier, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme Creyf, MM. Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Grijp, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lejeune, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

**VOTES NOMINATIFS SUR LES ORDRES DU JOUR
DEPOSES EN CONCLUSION D'INTERPELLATIONS**

**NAAMSTEMMINGEN OVER DE MOTIES
INGEDIEND TOT BESLUIT VAN INTERPELLATIES**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président de l'Exécutif, concernant «les implications régionales du traité de Maastricht».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Nagy tot de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Executieve, betreffende «de gevolgen van het Verdrag van Maastricht voor het Gewest».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Drouart, Adriaens, et Duponcelle.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Drouart, Adriaens, en Duponcelle.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Harmel, De Coster, Cornelissen, Vandenbussche et De Berlangier.

De eenvoudige motie wordt door de heren Harmel, De Coster, Cornelissen, Vandenbussche en De Berlangier voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Mme Nagy a la parole pour une explication de vote.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, étant donné que le Président de ce Conseil a fait récemment des déclarations qui allaient tout à fait dans le sens de la motion déposée, je me permets de rappeler le texte de cette motion :

«Ayant entendu l'interpellation de Mme Nagy...

Demande à l'Exécutif de lui transmettre une communication des positions qu'il a défendues dans le cadre de la procédure de ratification du Traité.

Invite l'Exécutif à demander une représentation équilibrée de la Région bruxelloise au Comité des Régions, conforme à la logique fédérale.

Invite l'Exécutif à lui communiquer préalablement l'ensemble des décisions européennes qui ont trait aux compétences régionales.»

J'espère que les personnes qui font des déclarations sur la démocratisation et le rapprochement des pays de l'Europe auront à cœur de ne pas rejeter, par un vote procédurier, des déclarations qui vont tout à fait dans le sens de ce qu'ils disent par ailleurs.

M. le Président. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.

60 leden zijn aanwezig.

39 votent oui.

39 stemmen ja.

21 votent non.

21 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Anciaux, Beauchier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandenbossche, Vandenbussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Cools à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant «les remous sociaux à l'Agence Bruxelles-propreté».

Aan de orde is de naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Cools tot de heer Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende «de sociale onrust bij het Agentschap Netheid Brussel».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Simonet et Hasquin.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Simonet en Hasquin.

L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Harmel, Cornelissen, De Coster, De Berlangier et Mme Creyf.

De eenvoudige motie wordt door de heren Harmel, Cornelissen, De Coster, De Berlangier en mevrouw Creyf voorgesteld.

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

60 membres sont présents.
60 leden zijn aanwezig.
39 votent oui.
39 stemmen ja.
21 votent non.
21 stemmen neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.
Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui:
Ja hebben gestemd:

MM. Anciaux, Beauthier, Béghin, Clerfayt, Cornelissen, Mme Creyf, MM. De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Grijp, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maison, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Thys, Vandebossche, Vandebussche, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:
Neen hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Cauwelier, Cools, Debry, de Clippele, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Lejeune, Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est suspendue.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is geschorst.

— *La séance est suspendue à 18 h 35.*
De vergadering wordt geschorst om 18 u. 35.
Elle est reprise à 18 h 40.
Ze wordt hervat om 18 u. 40.

M. le Président. — La séance est reprise.
De vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Poursuite — Voortzetting

M. le Président. — Nous reprenons les questions orales.
Wij hervatten met de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. SIMONET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LA PROLONGATION DU METRO JUSQU'AU SITE D'ERASME»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SIMONET AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE VERLENGING VAN DE METROLIJN TOT ERASMUS»

M. le Président. — La parole est à M. Simonet pour poser sa question.

M. Simonet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la presse du lundi 21 septembre 1992 s'est fait l'écho d'un

débat organisé le 18 septembre quant au prolongement de la ligne de métro 1B jusqu'à l'hôpital universitaire Erasme.

A cette occasion, M. Walter Vandebossche hélas absent, après avoir précisé qu'il s'exprimait en sa qualité de Président du groupe CVP au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, a affirmé que la prolongation du métro jusqu'à Erasme n'était pas pour son parti, un objectif prioritaire.

La déclaration de politique générale d'octobre 1989 de l'Exécutif régional mentionne toutefois l'achèvement de la ligne 1B comme une priorité de la majorité en ce qui concerne les investissements lourds.

Lors de la séance plénière du Conseil régional du 17 janvier 1992, — j'étais extatique devant vos propos — vous avez réaffirmé votre intention d'appliquer «strictement la déclaration de l'Exécutif dans sa globalité».

Je voudrais simplement que vous nous confirmiez que nonobstant les déclarations de M. Vandebossche, la volonté de l'Exécutif unanime (en ce compris M. Chabert) est bel et bien d'assurer sans délai le prolongement du métro jusqu'au site d'Erasme.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Renovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je voudrais répondre à la question de l'honorable membre — désigné par d'aucuns, comme jeune parlementaire plein d'avenir — concernant la prolongation de la ligne de métro 1B.

Je voudrais marquer ici mon étonnement non feint quant à l'inquiétude manifestée régulièrement à l'évocation de ce dossier.

Lors de la séance plénière du 27 janvier 1992 de cette honorable Assemblée, j'avais indiqué l'état d'avancement du projet et, au nom de l'Exécutif tout entier, je vous avais confirmé l'intention de celui-ci de mettre en œuvre les décisions prises dès 1989 et contenues dans la déclaration de l'Exécutif.

Les déclarations publiques des uns et des autres ne peuvent en aucun cas m'amener à renoncer à l'exécution des décisions prises par l'Exécutif et le Conseil dans ce domaine.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DE PATOUL A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'AMENAGEMENT DU SQUARE MONTGOMERY»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE PATOUL AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE AANLEG VAN HET MONTGOMERYPLEIN»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen qui posera la question de M. de Patoul.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, le 19 juin 1992 ma collègue Nicole Dereppe tirait la sonnette d'alarme et

posait le problème de l'aménagement du square Montgomery et l'implantation en son centre d'une œuvre contestée de Pierre Culot.

Les mois ont passé et aujourd'hui, le dossier concernant la demande de permis d'urbanisme est traité par l'administration; une décision doit être prise incessamment.

Cependant certaines questions restent ouvertes à ce jour :

La Commission pour l'Art, l'Infrastructure et le Déplacement a proposé l'œuvre de Pierre Culot. Comme il s'agit d'une demande de permis émanant d'un pouvoir public, ne devrait-il pas y avoir préalablement un concours-projet? N'a-t-on pas enfreint la loi sur les marchés publics en faisant l'économie de ce concours?

Le projet se trouvant en zone d'intérêt culturel et historique, la commission de concertation a été saisie de la demande, mais aucune mesure de publicité préalable n'était requise. L'information de la population a néanmoins eu lieu.

Devant le rejet du projet par la population, le Collège des Bourgmestres et Echevins a remis un avis négatif.

Le Ministre va-t-il tenir compte de l'avis de la population comme il l'avait promis ou va-t-il persévérer dans sa volonté d'implanter une œuvre non désirée par l'ensemble des habitants de ces quartiers?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, en réponse à la question de l'honorable membre concernant l'Etat du dossier de l'aménagement du square Montgomery, je voudrais, en quelques mots, replacer cette problématique particulière dans son contexte général.

Pour mémoire, le Conseil régional a approuvé la volonté de l'Exécutif de favoriser l'intégration d'œuvres d'art dans les espaces publics et a décidé d'affecter, à l'intérieur de son budget, un pourcentage des crédits à cette fin.

Le 24 avril 1990, l'Exécutif a mis en place la Commission Artistique des Infrastructures de Déplacement.

Cette Commission a pour mission de donner avis au Ministre compétent — soit à sa demande, soit de sa propre initiative — sur le choix et la désignation des artistes pour réaliser les œuvres d'art projetées.

En ce qui concerne plus particulièrement le dossier Montgomery, la CAID — Commission Artistique des Infrastructures de Déplacement — a examiné tous les projets dont elle a pu prendre connaissance, en toute autonomie, et a décidé de travailler avec un artiste de son choix, M. Pierre Culot.

L'Exécutif a entériné ce choix en date du 6 juin 1991 et la Commission Royale des Monuments et des Sites a approuvé le projet le 16 septembre 1992.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé à l'honorable membre et en réponse à son interrogation concernant l'opportunité d'un concours, il m'apparaît utile d'apporter la précision suivante: le marché qui a été conclu en l'espèce l'a été selon l'article 17, paragraphe 2, 4^o et 5^o, de la loi du 14 juillet 1976 relative aux marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que l'arrêté royal du 22 avril 1977 — dûment modifié — relatif au même objet.

Le recours au marché de gré à gré est donc justifié par le caractère artistique spécifique de la mission confiée au contractant. Il m'apparaît également utile de souligner ici que

l'inspection des finances a avisé favorablement cette procédure.

En ce qui concerne la seconde partie de la question posée par l'honorable membre, qui a trait à la consultation de la population, je tiens à rappeler que ce projet est situé dans un PPA — plan particulier d'aménagement — qui dispense de toute enquête publique et de concertation.

Cependant, en accord avec la commune, nous avons sollicité l'avis de la commission de concertation et celle-ci a remis un avis favorable sur le principe de l'unanimité.

J'ai aussi veillé à organiser, comme le souligne l'honorable membre, une réunion d'information ouverte à la population. Elle n'était pas prévue dans le contexte légal.

Je rappelle que le projet fait l'objet, dans ce cadre, d'une demande de permis d'urbanisme.

Au-delà de la procédure en cours, je constate que l'œuvre est le centre d'un débat où s'expriment des considérations d'ordre urbanistique et artistique. Cela me paraît naturel car l'art fait appel à la sensibilité de chacun et la subjectivité n'est donc pas absente des regards portés sur une œuvre, quelle qu'elle soit.

De nombreux concitoyens, m'ont fait part de leur avis et j'y suis attentif. Pour l'instant une procédure administrative est en cours et j'en attends l'aboutissement.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. PATERNOSTER A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'EVENTUELLE FERMETURE DE GARES DE LA SNCB DANS NOTRE REGION»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PATERNOSTER AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE EVENTUELE SLUITING VAN NMBS-STATIONS IN ONS GEWEST»

M. le Président. — La parole est à M. Paternoster pour poser sa question.

M. Paternoster. — Monsieur le Président, il me revient que la SNCB étudie actuellement la fréquentation des gares situées sur le territoire de notre Région. Certaines seraient, paraît-il, d'une fréquentation en-dessous d'un seuil dit «non rentable».

Il apparaît dès à présent que la gare d'Uccle-Stalle pourrait ne plus être desservie et donc, fermée dans un proche avenir.

Si des mesures semblables devaient être prises par la SNCB, tous les efforts qui sont faits depuis des années pour la mise en place d'un RER seraient réduits à néant.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de cette étude qui aboutirait, à terme, à la fermeture de certaines gares bruxelloises?

La *task force* a-t-elle déjà débattu du sujet?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je rappelle à l'honorable membre que la tutelle sur la SNCB est exercée par le Gouvernement fédéral. La Région de Bruxelles-Capitale n'est nullement compétente en cette matière, mais elle a toutefois été associée à la *task force* qui a pour mission d'examiner l'amélioration de la desserte ferroviaire et de l'intégration tarifaire sur le territoire bruxellois.

A ce jour, je n'ai pas été sollicité par la SNCB à propos d'une étude menée sur la fréquentation des gares. Quant à la *task force*, elle n'a pas été amenée à débattre de cette question dans le cadre de ses travaux. Cela n'entre pas, en principe, dans le cadre de sa mission.

Il est clair que, si une pareille éventualité devait être envisagée, la Région ferait tout ce qui est en son pouvoir, au travers de la conférence interministérielle, pour s'y opposer.

Bien au contraire, la Région demande une augmentation du nombre de points d'arrêts SNCB sur le territoire bruxellois, de manière à faciliter les déplacements de ses habitants et des navetteurs dans le cadre du projet RER. C'est d'ailleurs l'esprit du protocole signé entre l'Etat et la Région pour la mise en place d'une desserte améliorée de Bruxelles, en chemin de fer.

A cet égard, je me permets de signaler à l'honorable membre qu'un pas significatif a été fait pour rencontrer l'objectif de mobilité que nous nous sommes fixés. En effet, il existera, dès novembre, une communauté tarifaire entre la SNCB et la STIB qui, suivant des modalités convenues, englobe les vingt-huit gares ferroviaires situées en Région bruxelloise — dont celle de Uccle Stalle que vous citez. Les deux réseaux sont donc accessibles avec un même titre de transport.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME NAGY A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'EXTENSION DU CCN»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE UITBREIDING VAN HET CCN»

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour poser sa question.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante aux questions écrites posées en mai et août derniers concernant l'extension du Centre de Communication Nord et en raison d'un fait nouveau dans ce dossier, je me permets aujourd'hui d'interroger le Ministre à ce propos.

A l'époque, je cherchais à savoir, d'une part, si les entreprises avaient été désignées — et dans l'affirmative, desquelles il s'agissait — et, d'autre part, je m'interrogeais sur la répartition du budget en différents postes très imprécis.

En effet, il convient de rappeler que le prix du mètre carré du projet réalisé par l'Exécutif est estimé de 85 000 francs, ce qui le situe à un niveau très élevé sur le marché bruxellois.

L'Exécutif a fait appel à un organisme pararégional d'intérêt public, Sofibru SA, filiale de la SRIB, pour emprunter les trois milliards nécessaires aux travaux et passer un marché de gré à gré avec l'une des entreprises ayant participé, en 1980, à la construction du CCN.

La SA Egta a introduit un recours au Conseil d'Etat pour faire annuler la décision de l'Exécutif qui a passé outre la réglementation prévoyant, pour des travaux de cette envergure, un appel d'offres ou une adjudication publique.

Dès lors, le Ministre pourra-t-il s'expliquer quant au choix de cette procédure non réglementaire, aujourd'hui contestée par Egta, me dire pour quelle raison ce n'est pas le ministre régional des travaux publics qui est maître de l'ouvrage et quelles sont les raisons pour lesquelles cette mission a été confiée à Sofibru?

Parallèlement, le Ministre pourrait-il, dans le cadre du budget consacré à ces travaux, apporter quelques précisions quant aux taxes et aux frais d'étude et de contrôle prévus?

Enfin, qu'entend-il par «aménagement des abords immédiats du CCN»? Quelle part du budget y sera consacrée et quelle sera la participation du Gouvernement national à cet aménagement?

Je remercie le Ministre pour ses réponses.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je me permets de signaler à l'honorable membre que je n'aborderai pas le point de la procédure que conteste Egta dans la mesure où cette question est pendante près les cours et tribunaux.

Je rappelle toutefois que la convention de mission déléguée conclue par l'Exécutif et la SA de droit public Sofibru imposait à cette société de respecter la législation en vigueur sur les marchés publics.

Cette délégation à une société qui exécute et pré-finance pour compte de la Région les travaux du CCN permet d'assurer rapidement le regroupement des services régionaux sur un seul site.

Je précise que, dans le cadre du budget consacré aux travaux, les frais d'étude s'élèvent à 208 millions de francs. Les frais de contrôle et d'assurance décennale sont estimés à 23 millions de francs. Quant à la TVA, elle représente un montant de 477 millions de francs.

L'aménagement des abords immédiats du CCN comporte un volet de 83 millions de francs hors TVA, prévu pour l'aménagement de la passerelle ouest qui existe et doit être réaménagée. Ce budget ne contient aucune participation du Gouvernement fédéral. Il n'inclut pas l'aménagement des voiries régionales et communales qui fera l'objet d'une approche globale dans le cadre d'études menées pour la revalorisation du quartier nord.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. SMAL A M. ANCIAUX, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «L'EXPERIENCE MEDI 100»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER SMAL AAN DE HEER ANCIAUX, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «HET EXPERIMENT MEDI 100»

M. le Président. — La question sera posée par M. Cornelissen avec l'accord du Secrétaire d'Etat.

La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, à la demande du Secrétaire d'Etat, M. Vic Anciaux, une étude préliminaire dite Médi 100 portant sur la coopération du médecin généraliste aux soins médicaux d'urgence à domicile dans la Région bruxelloise a été réalisée par le docteur J. Vossen, secrétaire de l'Office d'Entraide médicale ASBL et le docteur W. Renier, président de la *Vlaamse Wachtdienst Brussel, VZW*, deux associations dotées d'un budget de 15 millions.

A la suite de cette étude, une expérience a été lancée, qui doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Le but de cette opération est de réaliser des macro-économies à l'échelon de la Sécurité sociale.

L'expérience, qui n'a pas été précédée d'une large information, du moins dans le public a suscité des réserves et des polémiques. Des propos alarmistes ont même été diffusés.

Il apparaît que les économies prévues ne seront pas réalisées puisque, à chaque appel, correspondra l'envoi d'une ambulance, alors que Médi 100 a pour objectif de sélectionner les départs d'ambulances.

M. le Secrétaire d'Etat peut-il me dire dans quelles conditions se poursuit l'expérience Médi 100? Et quelles sont les économies réalisées pour ce qui concerne les sorties d'ambulances et les hospitalisations?

M. le Président. — La parole est à M. Anciaux, Secrétaire d'Etat.

M. Anciaux, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, Chers Collègues, l'expérience Médi 100 actuellement menée par le Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale concerne deux zones bien précises de notre chère Région de Bruxelles-Capitale:

1. La zone au nord de la chaussée de Ninove jusqu'au Heysel, comprenant les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Bruxelles-Ville;

2. La zone à l'est de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Paris jusqu'à l'avenue Louise, comprenant les communes de Forest, Saint-Gilles, Uccle, Ixelles (partie à l'ouest de l'avenue Louise) et Bruxelles-Ville (Marolles).

La population de ces zones en a été avisée via un dépliant déposé dans toutes les boîtes aux lettres.

La participation des médecins généralistes s'articule autour des principes suivants:

1. Insertion des médecins généralistes à la ligne téléphonique de la centrale d'alarme 100 («régulation médicale»).

2. Participation des médecins généralistes dans le cadre des visites à domicile urgentes.

Dans de nombreux cas, le patient peut ainsi être soigné à domicile et éviter le stress psychosomatique supplémentaire lié au transfert et à l'admission à l'hôpital.

Het experiment startte op 15 juli 1992 en wordt na zes maanden, dus binnenkort, en na één jaar geëvalueerd. Het wordt op de voet gevolgd door de Hoge Raad voor Dringende Medische Hulp, samengesteld uit de diensthoofden van de urgentiediensten van de drie universitaire ziekenhuizen, van het Sint-Pietersziekenhuis en van het Sint-Elisabethziekenhuis, evenals de verantwoordelijke geneesheer van het militair hospitaal en twee vertegenwoordigers van de huisartsenorganisaties die de heer Smal heeft vermeld.

Uit de gegevens van de brandweerdienst blijkt dat sedert 15 juli tot op heden de Medi 100 ongeveer 12 000 medische oproepen ontving. Ongeveer 6 000 van deze oproepen hadden betrekking op hulpverlening ten huize. Bij ongeveer 500 oproepen werd een huisarts ter plaatse gezonden en 320 oproepen leidden tot verzorging van de zieken ten huize.

Uit veiligheidsoverwegingen werd in de aanloopfase inderdaad soms ook nog een ziekenwagen uitgestuurd. De kosten hiervan zijn miniem. De echte kostenbesparing wordt gerealiseerd door het vermijden van nodeloze hospitalisaties. Primordiaal staat echter de betere dienstverlening aan de Brusselse bevolking.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME WILLAME-BOONEN A M. VAN EYLL, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LE NOMBRE INSUFFISANT DE TAXIS PRESENTS DANS LA ZONE D'ARRIVEE DE L'AEROPORT DE ZAVENTEM»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW WILLAME-BOONEN AAN DE HEER VAN EYLL, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «HET ONTOEREIKEND AANTAL TAXI'S IN DE AANKOMSTZONE VAN DE LUCHTHAVEN VAN ZAVENTEM»

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen pour poser sa question.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, lorsqu'on atterrit à l'aéroport de Zaventem, il est très surprenant et désagréable de constater que, très souvent, un nombre largement insuffisant de taxis est présent à l'arrivée pour acheminer les voyageurs vers le lieu final de leur destination qui est bien souvent Bruxelles.

Cette situation désolante semble résulter du fait que, d'une part, les taxis régulièrement inscrits dans la zone de Zaventem

sont trop peu nombreux pour satisfaire la demande et que, d'autre part, leurs collègues inscrits dans la Région de Bruxelles — et donc hors zone — ne peuvent s'installer en zone d'arrivée à l'aéroport et en sont donc réduits à devoir charger «en noir» les clients qu'ils «sollicitent» dans le hall. On peut d'ailleurs constater que les plus rusés ou les plus habitués des voyageurs, s'ils ne trouvent pas de taxi à la zone «Arrivée», se rendent directement à la zone «Départ» pour obtenir un taxi qui accepte ou non de les prendre suivant leur destination.

Compte tenu de l'importance pour Bruxelles d'avoir un aéroport et des services annexes performants, puis-je demander au Secrétaire d'Etat s'il est conscient des difficultés que je viens d'évoquer et s'il a déjà pris des initiatives pour y remédier? Je souhaiterais en particulier savoir si le Secrétaire d'Etat a déjà pris contact avec son collègue néerlandophone compétent en la matière. Dans l'affirmative, pourrait-il me préciser les résultats de ces contacts? Dans la négative, n'estime-t-il pas opportun d'entreprendre cette démarche?

Il est, en effet, essentiel que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution efficace à ce problème au profit des usagers de notre aéroport national qui dessert, ne l'oublions pas, une ville — région qui se veut capitale européenne et qui ne peut donc se permettre d'offrir un service inférieur à celui proposé par d'autres grands aéroports internationaux.

M. le Président. — La parole est à M. van Eyll, Secrétaire d'Etat.

M. van Eyll, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les constatations que l'honorable membre énumère sont malheureusement exactes. La législation actuelle ne permet pas aux taxis bruxellois d'embarquer des clients à l'aéroport car ni l'aéroport, ni la commune de Zaventem, ne font partie du territoire de la Région.

Le seul moyen de mettre fin à cette situation absurde consiste à englober la commune de Zaventem dans le périmètre à l'intérieur duquel les taxis bruxellois peuvent stationner. Ce périmètre est actuellement limité aux 19 communes par l'arrêté

ministériel du 25 juin 1975 paru au *Moniteur belge* du 1^{er} juillet de la même année.

Malgré les implications symboliques que pouvait soulever une demande de dérogation à la délimitation du dit périmètre, mon prédécesseur, M. Désir, a demandé le 14 juillet 1991 au Ministre national des Affaires économiques, compétent en la matière en vertu de l'article 11 de la loi du 27 décembre 1974 relative aux services de taxis, d'élargir les limites du périmètre bruxellois pour y englober la commune de Zaventem, et ce faisant l'aéroport de Bruxelles national.

Le 24 mai 1991, le Ministre national des Affaires économiques répondait qu'il nous tiendrait au courant des suites réservées à cette demande: il devait en effet consulter la commune de Zaventem pour lui demander son accord.

A ce jour, aucune réponse ne nous a été fournie.

Je ne doute pas que l'honorable membre interviendra auprès de M. Wathelet et que je serai saisi incessamment d'une réponse au courrier de M. Désir.

Par ailleurs, puis-je préciser que, contrairement à ce que pense l'honorable membre, l'Exécutif flamand ne dispose d'aucune compétence en cette matière, sinon je disposerais de la même compétence et nous pourrions nous opposer dans ce domaine. C'est la raison pur laquelle ni mon prédécesseur ni moi-même n'avons pris contact avec l'Exécutif de la Région flamande.

Je suis désolé, Madame Willame, de ne pouvoir suivre votre suggestion et de vous renvoyer à un membre éminent de votre propre parti qui a le pouvoir de changer les choses, moi pas. Je vous remercie par avance de votre prochaine démarche.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 19 h 05.*

De plenaire vergadering wordt gesloten om 19 u. 05.